

## Compte rendu de la séance du 25 mars 2022

**Présents** : BONHOMME Gilles, BOYER Pierre, GANHITO Manuel, BOIVIN Claude, GUILLAUME Joël, VERGNOL Monique, SERRE Roger, BOIVIN Annette, GONZALEZ Estelle, VAYSSIE Marc, PIETRUSIAK Marie Odile

**Absente excusée** : BOIVIN Annette

**Secrétaire de séance** : PIETRUSIAK Marie Odile

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur dernier compte rendu et demande son approbation. Aucune remarque n'est formulée.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le taux habituellement accordé pour le FIC est de 25% alors qu'il avait été mentionné 30% lors du dernier conseil. De plus, le plafond des montants des travaux de voiries pour cette année est de 36 898€ et le Conseil Départemental a indiqué qu'un seul dossier pourra être déposé en 2022. De ce fait, un seul dossier de subventions FIC pour la voirie a bien été déposé avec le taux de 25%.

Rappel voirie :

Montant total : 50 678.39€ HT - 15 203.51€ (DETR) – 9 685.72€ (FIC) = 25 789.16€ HT (fonds propres)

Initialement prévu : 20 271.35€ en fonds propres

Rappel adressage :

Montant total : 7 469.59€ HT - 2 240.88€ (DETR) – 0€ (FIC) = 5 228.71€ HT (fonds propres)

Initialement prévu : 2 987.83€ en fonds propres

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter une délibération pour la prise en charge du supplément de l'assurance auto de l'agent technique pour l'utilisation de son véhicule personnel.

En effet, M. Battut doit assurer son véhicule en déplacement professionnel. Ce surplus pour l'année 2022 est 37.92€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la prise en charge de la majoration d'assurance.

### **Ordre du jour :**

- Délibération et validation des montants de subventions accordés aux associations
- Délibération et validation des Taux d'imposition pour 2022
- Délibération pour le lancement de la procédure suite à une demande d'achat d'une partie de la parcelle C 282 de la section de Chameil
- Accord d'encaissement d'un chèque de remboursement Orange
- Permanences pour les élections présidentielles des 10 et 24 Avril 2022 et des législatives des 12 et 19 Juin 2022

Questions diverses

## Délibérations du Conseil :

### Délibération et validation des montants de subventions accordés aux associations

M. le Maire liste les associations pouvant bénéficier d'une subvention pour l'année 2022 et propose les montants d'aides suivants :

ASSOCIATION SOS CHATS HAUTE DORDOGNE	150€
POUCELINA PERMACULTURE	300€
AVEZE PETANQUE	200€
ENTENTE SPORTIVE SS.T	100€
POMPIERS DE TAUVES	200€
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	500€
SOCIETE DE CHASSE SAINT-HUBERT	100€
CLUB GYMNASIQUE	150€
FOYER RURAL D AVEZE	1 000€
NATURE ET PATRIMOINE	300€
CYCLO RANDONNEURS TAUVES	100€
<b>TOTAL</b>	<b>3 100€</b>

M. Serre précise que le montant de 1 000€ pour le Foyer Rural est réparti de la façon suivante : 500€ pour le Foyer Rural, 300€ pour le voyage intercommunale et 200€ pour l'Association du Téléthon.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 8 voix pour et 2 absentions (les 2 présidents d'Associations), accepte le montant à verser aux associations.

### Délibération et validation des Taux d'imposition pour 2022

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des différents taux d'imposition de l'année précédente et propose de ne pas les modifier pour 2022 soit

Taxes	2021	2022
Taxe d'habitation	8.38%	<b>8.38%</b>
Foncier bâti	10.01%	<b>10.01%</b>
Foncier non bâti	41.81%	<b>41.81%</b>

En 2021, la commune a perçu 58 288€ de taxes directes locales. En 2022, elle percevra 61 086€ soit une augmentation de 2 798€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les taux d'imposition pour l'année 2022.

### Délibération pour le lancement de la procédure suite à une demande d'achat d'une partie de la parcelle C 282 de la section de Chameil

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme Michèle Ladevie et de M. Bernard Bouty. En effet, Mme Ladevie et M. Bouty souhaitent acquérir une partie de la parcelle C0282 se trouvant derrière leur habitation afin de créer une entrée indépendante pour leur projet de gîte.

A l'heure actuelle, cette parcelle est gérée par l'Association Poucelina Permaculture réglementée par une convention.

M. le Maire propose de prendre contact dans un premier temps avec la présidente de l'Association Poucelina pour valider son accord.

Trois solutions s'offrent à la commune :

- 1<sup>ère</sup> : attendre l'aménagement foncier qui est en cours. Pour cette solution, le délai pour l'acquisition du terrain va en être rallongé ; il faudra que l'association Poucelina accepte de laisser le passage ;
- 2<sup>ème</sup> solution : lancement de la procédure d'achat de la partie demandée par Mme Ladevie et M. Bouty dont tous les frais seront pris en charge par les acheteurs ;
- 3<sup>ème</sup> solution : lancement de la procédure d'achat de la parcelle à l'Association Poucelina et la partie souhaitée à Mme Ladevie et M. Bouty.

M. le Maire prendra rendez-vous avec les deux parties pour recueillir leur avis et choisir la solution.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, :

- approuve la vente ;
- et donne pouvoir à M. le Maire afin d'effectuer les démarches nécessaires pour le choix de la procédure et son lancement.

### Accord d'encaissement d'un chèque

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un chèque d'Orange concernant un double règlement de facture d'un montant de 19.06€.

De plus, M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la dernière fête du 15 août, lors du bal, la porte d'entrée du Foyer Rural avait été endommagée.

Les réparations ont été effectuées par l'Entreprise Blanchet-Pélissier pour un montant de 262.32€.

Un courrier a été adressé à M. Lugagne afin de savoir si l'assurance pouvait couvrir une partie du préjudice. Celui-ci a répondu favorablement à la demande de la commune et a adressé un chèque de 260€ en geste commercial.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, :

- accepte le dépôt des deux chèques ;
- et donne pouvoir à M. le Maire d'encaisser les futurs chèques jusqu'à la fin de son mandat.

### Permanences pour l'élection présidentielle des 10 et 24 avril et des législatives des 12 et 19 juin 2022

M. le Maire rappelle qu'une permanence de 8h à 19h devra être prévue pour l'élection présidentielle et de 8h à 18h pour les élections législatives.

M. le Maire propose d'établir des plages horaires d'environ 2h30 pour couvrir l'amplitude horaire. 3 personnes devront être présentes à chaque plage.

#### Permanence 10 et 24 avril 2022 Election présidentielle

8h00 – 10h30	Manu Ganhito	Joël Guillaume	Monique Vergnol
10h30 – 13h00	Pierre Boyer	Marie Odile Pietrusiak	Claude Boivin
13h00 – 15h30	Estelle Gonzalez	Annette Boivin	Roger Serre
15h30 – 19h00	Marc Vayssié	Gilles Bonhomme	Marie-Odile Pietrusiak

#### Permanence 12 juin 2022 Election législative

8h00 – 10h30	Joël Guillaume	Pierre Boyer	Gilles Bonhomme
10h30 – 13h00	Claude Boivin	Manu Ganhito	Roger Serre
13h00 – 15h30	Gilles Bonhomme	Annette Boivin	Roger Serre
15h30 – 18h00	Marc Vayssié	Manu Ganhito	Gilles Bonhomme

Permanence 19 juin 2022  
Election législative

8h00 – 10h30	Joël Guillaume	Monique Vergnol	Pierre Boyer
10h30 – 13h00	Claude Boivin	Monique Vergnol	Manu Ganhito
13h00 – 15h30	Estelle Gonzalez	Annette Boivin	Roger Serre
15h30 – 18h00	Marc Vayssié	Gilles Bonhomme	Estelle Gonzalez

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le tableau de permanence des élections.

### *Questions diverses*

#### Point sur l'ADUHME

Après avoir fait parvenir la liste du patrimoine de la commune ainsi que les factures de fuel et d'électricité, M. Pascal Sergé a visité jeudi 24 mars tous les bâtiments.

Afin de faire réaliser des économies à la commune, les propositions de l'Aduhme seront être mises en place dès que possible.

#### Point sur l'antenne téléphonie

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du dossier d'information concernant l'installation de l'antenne Orange sur la commune. Ce dossier est disponible sur simple demande au secrétariat de Mairie.

M. le Maire indique à M. Guillaume qui serait préférable de demander un relevé de fréquence et M. Serre précise que celui-ci pourrait servir de base pour les relevés futurs.

#### Point sur l'école de Tauves : modification de l'organisation de la cantine

M. Christophe Serre a informé les différents maires dont des enfants des communes sont scolarisés à l'école qu'une réorganisation va s'opérer au sein de l'école entraînant un coût supplémentaire. De ce fait, la commune de Tauves demande une aide financière. Après discussion, le Conseil Municipal délibérera sur ce point lors d'un prochain conseil.

#### Point sur la visite de M. le Consul

Mme Pietrusiak a proposé d'apporter un complément à la traditionnelle fête patronale en faisant un clin d'œil à un pays. Cette année, Mme Pietrusiak propose la Tunisie.

Pour cela, Monsieur Walib TAIEB, Consul au Consulat général de Tunisie à Lyon, responsable du Service économique, culturel et de presse est venu à Avèze afin de voir s'il est envisageable d'avoir des aides pour ce clin d'œil à la Tunisie. Les premiers échanges sont très prometteurs.

#### Lettre de la Boucherie SAS Saveurs de l'Artense

M. le Maire donne lecture du courrier de la boucherie SAS Saveurs de l'Artense de Bagnols qui souhaite faire des tournées un vendredi par mois sur la commune. M. le Maire précise également qu'avec le dépôt de pain le mardi et vendredi à l'APC, le passage du fromager et du primeur le mardi, cela serait un plus pour la commune. Le Conseil valide le passage.

## Commission de sécurité Foyer Rural

Suite au passage de la commission de sécurité pour la salle du Foyer Rural, il s'est avéré qu'il fallait prévoir un certain nombre de travaux afin d'obtenir un avis favorable.

Pour cela, l'entreprise Bernard Elec, a été contacté afin d'effectuer des travaux. Après ces travaux, une vérification du système électrique devra être prévue.

Une fois la mise en norme organisée, cette visite sera annuelle.

Afin de soutenir le dossier à la réunion plénière de la Commission d'Arrondissement de Sécurité prévue le 17 mars 2022, les devis de l'électricien et de l'entreprise SOCOTEC ont été envoyés accompagnés de l'avis de M. le Maire.

## INSEE : recensement

Le recensement de la population s'est clôturé le 22 février 2022.

La commune compte 159 personnes soit 27 personnes de moins qu'au dernier recensement de 2016. 76 résidences principales et 83 résidences secondaires ont été enregistrées.

M. le Maire fait part de son inquiétude vis-à-vis du constat de l'augmentation significative du nombre de résidences secondaires et propose d'en parler lors d'une prochaine réunion de la Communauté de communes.

## Date du vote du budget

La commission des finances sera réunie le 31 mars et le budget sera voté le 8 avril 2022.

## Composteurs collectifs

Avant l'arrivée des deux composteurs prévus, un diagnostic imposé par la loi dans le cadre du compostage de proximité doit être réalisé. Ce document permet d'évaluer la pertinence d'action (emplacement, matériel, participants...) et de définir le rôle de chacun.

## Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable de Burande Mortagne

M. Ganhito informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la dernière réunion du SIAEP, il a été décidé, en ce qui concerne les compteurs d'eau pour les toilettes publiques, les fontaines publiques, le cimetière et la station d'épuration, le montant de l'abonnement passe de 50€ à 25€ et le tarif de l'eau à 7cts par m<sup>3</sup>.

FIN DE SEANCE : 22h45